

Bibliothèque de l'Institut d'archéologie et du Laténium

Règlement

En entrant dans la bibliothèque, l'utilisateur se soumet au présent règlement. En cas de poursuites, il porte l'entière responsabilité du non-respect des points suivants:

- 1.** Pour les horaires, consulter le panneau sur la porte d'entrée. Le week-end, l'accès à la bibliothèque est autorisé pour les étudiants en archéologie, sur demande à la réception du musée.
- 2.** Tous les livres sont soumis aux conditions de prêt du réseau SLSP Swisscovery. Une carte de lecteur-trice est obligatoire.
- 3.** Les étudiants qui consultent des ouvrages sur les tables de travail sont priés de placer un fantôme dans les rayons indiquant la cote, le titre et l'auteur du livre, ainsi que leur nom et la mention « sur table ». Au-delà de 1 mois les ouvrages seront remis sur les rayons.
- 4.** Seules les personnes habilitées au rangement des livres (professeurs, assistant(e)s, assistant(e)s-étudiant(e)s) et bibliothécaires(s) replacent les livres sur les rayons. Les usagers sont invités à déposer les ouvrages consultés sur place sur la première table (près de l'affiche).
- 5.** Les postes de travail doivent toujours être éteints après utilisation, écran compris.
- 6.** Nourriture et boissons ne sont pas autorisés à l'intérieur de la bibliothèque.
- 7.** Les personnes qui contreviennent au présent règlement pourront se voir refuser l'accès à la bibliothèque.

Merci de respecter les règles définies ci-dessus dans l'intérêt de tous!

Les responsables
Avril 2026